



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN
COMMUNE
DE
SAINTE CROIX-AUX-MINES

**PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 février 2025**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux membres présents.
Il nomme les membres qui se sont excusés :

- Mme Cindy THIEULIN procuration à Mr José GOMES
- Mme Nathalie DENILAULER procuration à Mr Jacky MERTZ
- Mr Olivier BONNEFON procuration à Mr Thierry CONRAUX
- Mr Thomas PELISSERO procuration à Mr Jean Marc BURRUS
- Mme Roxane HERMENT absente excusée

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

001-2025 - Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire expose :

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE José GOMES pour remplir les fonctions de secrétaire.

002-2025 - Approbation du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2024

Après en avoir pris connaissance,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre 2024.

Celui-ci est passé à la signature des présents.

003-2025 – Forêt – Programme des travaux et des coupes en forêt communale pour 2025

M. le Maire informe qu'un technicien forestier de l'ONF, a exposé les prévisions d'activité et de budget pour 2025 lors de la commission des forêts réunie le 29 janvier 2025, selon l'état détaillé qui a été transmis à chaque conseiller.

Il remercie vivement M. Jean-Pierre MAIRE, adjoint au maire, et Mrs. ROZET, MORA et VISCA pour le travail accompli pour ces travaux de préparation.

Jean Pierre MAIRE, adjoint à la forêt, expose ci-dessous :

1) Etat Prévisionnel des Coupes fourni par l'ONF

Selon le document joint en annexe : Programme d'actions 2025

Prévisions coupes à façonner

Volume bois d'œuvre et BIL de 3312 m³

Recette brute prévisionnelle : 187 500 € HT

Volume bois de chauffage : 245 m³

Prévisions bois non façonnés

Vente sur pied : 3947 m³ - Recette nette prévisionnelle : 122 000 € HT

Recette brute totale prévisionnelle : 309 500 € HT

Dépenses d'exploitation des bois façonnés (prévisions)

Abattage et façonnage en régie : 59 634 € HT

Abattage et façonnage à l'entreprise : 10 500 € HT

Dépenses de débardage et de câblage : 39 756 € HT

Honoraires sur assistance technique ONF : 10 267 € HT

Divers, gestion de la main d'œuvre : 1 050 € HT

Sécurisation : 2 000 € HT

Autres dépenses : 0 € HT

Total prévisionnel des dépenses : 123 207 € HT

⇒ **Solde d'exploitation : 186 293 € HT**

(totalité des recettes : 309 500 € HT moins totalité des dépenses : 123 207 € HT).

2) Travaux de périmètre et de sylviculture

L'ONF propose les travaux suivants selon le programme figurant en annexe :

Travaux d'exploitation :

Il est prévu de récolter 7359 m³ de bois (dont bois non façonnés = 4047 m³ et bois façonnés = 3312 m³).

Les recettes d'exploitation sont prévues à hauteur de 309 500 € HT.

Les dépenses d'exploitation sont prévues à hauteur de 123 207 € HT.

Soit un solde d'exploitation de 186 293 € HT.

Les travaux patrimoniaux sont estimés à un total de 39 420 € HT dont 4 550 € HT pour la protection contre les dégâts de gibier (remise en état, fourniture et pose de grillages).

Bilan final :

- Les recettes sont estimées à 367 293 € HT
- Les dépenses sont estimées à 187 534 € HT

Soit un résultat net prévisionnel qui ressort à 179 759 € HT.

Ce montant tient compte des revenus de la chasse estimés à 55 673 € HT.

Après examen du programme des coupes et des travaux en Commission des forêts réunie le 29 janvier 2025,

Vu l'avis favorable de cette commission,

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes (EPC) pour 2025 tel que présenté par l'ONF,

APPROUVE le programme des travaux pour 2025 tel qu'indiqué ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à signer ce prévisionnel et toutes les conventions qui en découlent avec l'ONF concernant les travaux d'exploitation et de sylviculture.

Discussion :

Marie Christine SALBER demande si les ventes remontent.

Jean Pierre MAIRE répond que non.

Daniel BUCKEL demande si quand il y aura la chaufferie le nombre de m3 augmentera.

Jean Marc BURRUS répond que non car ce sont des dépérissants, des chutes et des déchets qui seront utilisés.

Un stock est présent à Sainte Marie aux Mines

Daniel BUCKEL demande si les arbres replantés sont intégrés dans ces chiffres.

Jean Marc BURRUS répond que cela concerne les travaux de sylviculture, des gros investissements ont été réalisés l'an dernier.

Jean Pierre MAIRE précise que ces travaux concernaient l'engrillagement.

Jocelyne ZENNER précise également que ces travaux sont réalisés sans subventions.

Jean Pierre MAIRE ajoute que les parcelles concernées sont des parcelles de régénération naturelle qui s'adapte mieux au milieu. Il ajoute que ces chiffres sont toujours prévisionnels et qu'il faut tenir compte des reports des années précédentes.

004-2025 - Etat d'assiette de la forêt communale 2026

L'état d'assiette est l'annualisation du programme d'aménagement de la forêt communale, envisagé sur plusieurs années.

Pour l'année 2026 et selon le tableau fourni par l'ONF, il est prévu un volume total prévisionnel de **2 996.23 m³**.

M. Maire précise qu'il s'agit d'un prévisionnel, l'ONF étant obligé de s'adapter aux contraintes du moment (scolytes, sécheresse, parcelles en cours de dépérissement qu'il faut exploiter au détriment du bois frais...) et précise également que le travail de martelage (marquage des arbres) est préparatoire aux travaux d'exploitation.

Vu l'avis favorable de la commission forestière du 29 janvier 2025,

Sur proposition de M. Jean-Pierre MAIRE, adjoint,

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'état d'assiette 2026 de la forêt communale de Ste-Croix-aux-Mines, tel que présenté dans le tableau en pièce jointe.

RECONNAIT à l'ONF pleine compétence pour l'établissement du programme d'aménagement en général et pour cet état d'assiette en particulier.

Discussion :

Marie Christine SALBER interroge sur l'état de la forêt suite aux dernières pluies.

Jean Marc BURRUS répond que la situation est meilleure, les sols sont moins secs.

Jean Pierre MAIRE ajoute que c'est surtout la neige que manque.

005-2025 - Révision du montant des attributions de compensation 2024 de la CCVA.

Mme Jocelyne ZENNER, Adjointe aux finances, présente les modifications du montant des attributions de compensation votées lors du conseil communautaire du 26 septembre 2024.

Lors du passage en fiscalité professionnelle unique, chaque commune a reçu une attribution de compensation égale à la différence entre le produit de taxe professionnelle communal transféré à la Communauté de Communes du Val d'argent et le produit des impôts ménages communautaires transférés aux communes. Ceci est la composante dite « fiscale » de l'attribution de compensation.

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, une procédure dite de « révision libre » des attributions de compensation peut être mise en œuvre et suppose :

- une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire sur le montant révisé de l'attribution de compensation ;
- que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'attribution de compensation ;
- que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la CLECT

Dans la mesure où il n'y a pas de transfert de charges, la CLECT n'est pas tenue d'établir un nouveau rapport. Les délibérations concordantes de l'EPCI et des communes fixant librement les nouveaux montants d'attribution de compensation doivent cependant viser le dernier rapport remis par la CLECT ;

Cette procédure de révision simple implique qu'une commune ne puisse pas voir le montant de son attribution de compensation révisé sans avoir au préalable donné son accord.

Pour l'année 2024, la Communauté de Communes du Val d'Argent souhaite modifier les attributions de compensation de la façon suivante pour tenir compte :

- de la prise en charge par la CCVA de l'intégralité de la contribution et du reversement du FPIC tout en garantissant une neutralité financière,
- de la prise en charge par la CCVA des frais de fonctionnement de la piscine et du théâtre situés à Sainte-Marie aux Mines à hauteur de 457 983.00 € (solde 2023 167 983.00 € + acompte 2024 290 000.00 €) et des frais de transport et entrées piscine pour les communes de Lièpvre, Rombach-le-Franc et Sainte-Croix-aux-Mines pour un montant total de 3 359.00 € (solde 2023 + acompte 2024)

Les nouvelles attributions de compensation versées à l'issue de cette procédure de révision seraient les suivantes :

	AC initiales composante "fiscale"	Prélèvements FPIC	Reversements FPIC	Prise en charge frais piscine théâtre + transport piscine	AC révisées 2024
LIEPVRE	840 987 €	-52 533 €	12 122 €	0 €	800 576 €
RLF	25 851 €	-15 220 €	10 509 €	0 €	21 140 €
SCAM	206 903 €	-38 619 €	22 108 €	3 359 €	193 751 €
SMAM	601 862 €	-112 040 €	55 345 €	457 983 €	1 003 150 €
TOTAL	1 675 603 €	-218 412 €	100 084 €	461 342 €	2 018 617 €

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU le dernier rapport de la CLECT en date du 23/09/2022,

CONSIDERANT la répartition dérogatoire libre du FPIC validée par délibération communautaire N° 462/2024

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la révision des attributions de compensation sont inscrits au budget 2024.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités de révision des attributions de compensation présentées ci-dessus pour l'année 2024

APPROUVE le montant de l'attribution de compensation résultant de la mise en œuvre de ces modalités pour la commune de Sainte Croix aux Mines soit 193 751 €

MANDATE le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Discussion :

C'est la 3^{ème} année que la CCVA bénéficie d'un reversement, soit un plus de 25 000 € pour la commune.

Le reversement est calculé en fonction de la richesse d'une collectivité, de nombreux critères sont pris en compte... nous sommes en dessous de ce seuil, d'où le reversement.

Il rappelle que le souhait des élus de l'époque a été que la CCVA mutualise et paie le prélèvement FPIC pour le compte des communes et effectue le reversement.

006-2025 – Point sur l'activité de la communauté de communes du Val d'Argent

Conseil Communautaire du 16 décembre 2024 :

Le Conseil communautaire a approuvé le contrat de délégation de service public portant sur l'organisation des manifestations « Mode & Tissus » et « Carrefour européen du patchwork » et son attribution à la SPL Evènementiel en Val d'Argent.

Versement annuel d'une compensation d'un montant de 70 000 € à EVA.

Conseil Communautaire du 19 décembre 2024 :

Création de la Maison de Santé du Val d'Argent à Sainte-Marie-aux-Mines :

Le Conseil Communautaire approuve le principe de transformation du 2e et 3e étage du bâtiment du CIAP en Maison de Santé

Le Conseil Communautaire approuve le programme de l'opération et décide de lancer la procédure de sélection d'un maître d'œuvre

Montant prévisionnel de 1.100.000€ TTC (valeur décembre 2024) pour la réalisation de cette opération, comprenant le montant de l'ensemble des travaux et des études (honoraires et frais divers) nécessaires à l'opération

Discussion :

Jean Marc BURRUS précise que la labellisation « Maison de Santé » a été donnée en novembre 2024, avant cette date, il n'était pas possible de délibérer sur un plan de financement des subventions. Les demandes de subventions ont pu être faites en 2024, le taux sera proche des 80% tous financeurs confondus. Ce qui est important sur le territoire, c'est d'avoir une offre de santé. Les dernières informations qui ont été données évoluent dans le bon sens.

Programme « Mieux manger pour tous » : convention de financement :

La politique de lutte contre la précarité alimentaire a pour objectif de favoriser un accès digne et durable à une alimentation favorable à la santé aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale (Solidarité alimentaire « producteurs-associations-collectivité », circuit court)

Discussion :

Jean Marc BURRUS ajoute que ce programme permet de financer le poste d'un agent à 80 %, poste déjà pourvu.

Jocelyne ZENNER demande des précisions sur les actions concrètes de la signature de la convention du programme « Mieux manger pour tous ».

Jean Marc BURRUS répond que sur 3 ans, c'est 280 000 € qui seront versés à la CCVA pour le financement du poste pour favoriser les circuits courts et des projets. De plus amples informations seront données. La CCVA a fait l'objet d'une sélection au niveau de PETR Centre Alsace.

Un retour des actions sera fait à l'issue de la prochaine commission sociale sur le fléchage des actions.

Marie Christine SALBER demande si ces actions passent par les écoles.

Jean Marc BURRUS répond que les partenaires sont les écoles, les collectivités, les Restaurants du Cœur...

Etude signalétique sur le Val d'Argent :

La CCVA souhaite mettre en place une signalétique d'information locale (SIL) homogène et réglementaire à l'échelle de son territoire. L'objectif est de participer au développement économique ainsi qu'à valoriser les sites touristiques, activités économiques et services publics de la vallée, à la fois pour ses habitants et pour les personnes de passages.

Discussion :

Jean Marc BURRUS précise que cet ancien projet a été remis à l'ordre du jour pour donner suite à la demande de nombreux professionnels.

Daniel BUCKEL demande si l'étude signalétique est en lien avec l'étude de sécurisation.

Jean Marc BURRUS lui répond que non, c'est pour le fléchage des professionnels, des lieux publics comme pouvoir de rendre à la CCVA par exemple. Le but est de créer une harmonisation entre les communes.

Conseil Communautaire du 6 février 2025 :

France services-Mise au point :

Le volume horaire des agents d'accueil et d'accompagnement France Services ne saurait être inférieur à 26 heures hebdomadaires chacun. Aussi les interventions au service des cartes d'identité ne pourraient se faire au-delà de 9 heures hebdomadaires chacun.

Discussion :

Jean Marc BURRUS précise que suite à un audit de France Service l'an dernier relevant un problème dans le fonctionnement de cette structure.

La préfecture a demandé de revoir le planning qui est de 26h par agents. Une délibération a été prise en ce sens.

Ce service est très important pour la population auquel s'ajoute ELSA pour le transport.

Il était impossible de perdre le label France Service, je me suis engagé personnellement pour assurer le suivis des activités et pour le maintien de ce service.

Engagement de la Communauté de communes pour la charte de qualité de l'air du Haut-Rhin :

Conscient des enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air, les signataires de cette charte, qu'ils soient acteurs publics et privés s'engagent à prendre des mesures concrètes pour réduire les émissions de polluants.

Discussion :

Jean Marc rappelle l'importance de l'environnement et de la qualité de l'air dans la vallée, surtout par rapport aux problèmes liées à l'augmentation du trafic routier à la suite de la déviation de chatenois.

Plan Guide : La démarche de Plan Guide intégré vise à définir toutes les orientations pour un développement harmonieux du Val d'Argent.

Le projet de transformation territoriale doit pouvoir être exprimé en un plan guide intégré déclinant, à plusieurs échelles, des propositions spatiales, socio-économiques, urbaines, paysagères, de re-naturation et décliné en une programmation détaillée au sein de secteurs d'intervention stratégiques.

007-2025 – Informations du Maire au Conseil Municipal

1) Centres de Santé de Sainte Croix-aux-Mines :

Réunion vendredi 10 janvier avec Mme Sophie Feuerstein de la Région Grand Est concernant les médecins salariés par la Région Grand Est, avec les agents de la Maison de la Région de Sélestat et Célia Levy de de la CCVA.

-Création au niveau régional du Groupement d'Intérêt Public (GIP) en cours de finalisation: Structure de coordination et d'embauche des médecins. Validation du projet dans le cadre du Pacte de le Ruralité, échange avec les partenaires pour la finalisation des statuts prévus en été 2025

- Au niveau des territoires, création des centres de santé : le projet vise à aider à augmenter l'offre médicale sans se substituer à l'existant, aide à l'installation et à la constitution d'une clientèle.

- Mise à disposition de locaux au centre de santé par les collectivités partenaires pour réduire les coûts quand cela est possible... (Voir aides Etat, demande en cours)

- Idéalement chaque centre de santé étant composé de deux médecins, une secrétaire et une auxiliaire de vie.

-Le cabinet de Sainte Croix-aux-Mines est candidat afin de développer cette offre médicale : locaux adaptés appartenant à la commune pouvant accueillir 2 médecins+1 secrétaire
Avec notre cabinet médical et nos infirmières, c'est une variante extrêmement intéressante au programme initialement imaginé par la Région Grand Est d'après Mme Feuerstein...

-L'AMO (Assistant à maîtrise d'ouvrage) de la Région qui suit le projet de création du GIP va étudier la faisabilité sur Sainte Croix-aux-Mines, il s'agit d'un cabinet d'avocats, dont Maître Olivier Maetz est le référent. Une rencontre est prévue fin février 2025 avec les agents dédiés de la Région Grand Est et l'AMO.

Pour information, questionnement par rapport au fonctionnement du Centre de santé :

- Définir qui gère le centre de santé, collectivité, association...

- Prévoir subventions d'équilibre, d'après l'AMO :

* pour une composition de deux médecins, une secrétaire et une auxiliaire de vie :

environ 100 000 €/an par médecin

*Subvention d'équilibre de la Région grand EST, collectivité du territoire, CCVA pour le Val d'Argent à valider en Conseil Communautaire et CEA (Collectivité européenne d'Alsace) ?

*La majorité des départements sont partants dans la région, la CEA est consultée...

J'ai déposé personnellement une demande auprès de notre conseiller d'Alsace et Vice -Président de la CEA, M. Pierre Bihl.

2) En attendant et jusqu'à la fin de l'année 2025 :

Depuis le jeudi 30 janvier 2025, j'ai un accord pour l'installation d'un médecin à 1/2 temps au cabinet médical, il s'agit de Mme Florine HAEGELI, début d'activité Mi-Avril 2025.

Elle s'installera à la Maison de Santé de Sainte Marie-aux-Mines en fin d'année

Sans cette possibilité, elle partait s'installer sur un autre territoire.

On avance étape par étape, mais la dynamique est lancée...

Discussion :

Daniel BUCKEL demande si les médecins sont rémunérés au nombre de patients.

Jean Marc BURRUS répond que stratégiquement pour Sainte Croix-aux-Mines, comme je l'ai développé lors de la cérémonie des vœux du 5 janvier 2025, cette nouvelle offre soit développée au même titre que les pépinières d'entreprises...En quelque sorte une pépinière de médecins :

Les médecins pourront par la suite être soit rester salariés de cette structure, soit quitter le cabinet pour devenir libéral, suivant leur choix personnel.

Nous devons attirer de nouveaux médecins sur notre territoire, afin de garantir un renouvellement de l'offre médicale.

En ayant une visibilité vers l'avenir, il faut que les médecins se sentent bien sur le territoire et que les infrastructures d'accueil soient présentes. La négociation actuelle porte sur l'obtention d'un maximum d'aides. Cette expérience locale sera reproduite ailleurs. Cette activité de recherche est chronophage. Il faut savoir attirer de jeunes médecins. La volonté politique est de commencer les travaux rapidement.

Marie Christine SALBER demande quel sera le statut de Florine HAEGELI.

Jean Marc BURRUS répond que le statut sera libéral. Le GIP aura la charge de faire les offres pour les médecins salariés.

Rémy VOINSON demande si le déficit annoncé tiendra compte du nombre de patients.

Jean Marc BURRUS répond que le calcul d'équilibre est de 4.5 patients en moyenne pour le salariat des médecins, la moyenne dans le privé étant de 6 patients.

3) ENEDIS :

Depuis 2021, 31 chutes d'arbres sur les infrastructures électriques ont été recensées sur les communes de Sainte-Croix-aux-Mines et Rombach-le-Franc. Les aléas climatiques, associés à des maladies comme le scolyte et la chalarose, fragilisent les arbres, en particulier les essences telles que les châtaignier, le frêne et l'épicéa. Ces arbres affaiblis ou morts représentent une menace pour les lignes électriques, entraînant des coupures d'alimentation récurrentes.

Les secteurs particulièrement visés sont notamment ceux situés en zones boisées du Petit Rombach, la Bouille, Rougigoutte et Grand Rombach

Enedis a décidé d'investir massivement dans l'enfouissement des réseaux, levier durable et pertinent face aux aléas climatiques et aux chutes d'arbres.

Enedis investit 750 000 euros pour renforcer et sécuriser le réseau électrique des communes de Sainte-Croix-aux-Mines et Rombach-le-Franc.

Enedis procède régulièrement à l'élagage des arbres situés à moins de 5 mètres des lignes électriques aériennes. Cependant, les arbres au-delà de cette distance restent sous la responsabilité des propriétaires et il est impératif que ces derniers entretiennent leur végétation en la maintenant à distance des réseaux.

Des recours sont désormais engagés en cas de dommage sur le réseau électrique provoqué par la végétation.

Réunion Prévue le lundi 17 février 2025 à 18h00 à la salle des fêtes, Invitation faite par la commune aux différents propriétaires concernés.

4) **Mérule** : En cours d'investigation, Casino infesté, Maison des œuvres touché localement.

5) **Volontaires pour commission Elsa (Mobilité)** :

Discussion :

Marie Laure HUCK intervient pour informer de la réception d'un courrier de la fille d'une habitante de Sainte Croix par rapport à la mobilité pour les déplacements chez un médecin.

Jean Marc BURRUS répond qu'il attendait le conseil municipal pour donner une réponse. Maintenant que le conseil est informé concernant le cabinet médical, une réponse pourra être faite.

6) **Questionnaire** :

La communauté de communes du Val d'Argent renouvelle sa Politique Culturelle Intercommunale. Nous débutons l'écriture du 3^{ème} plan culturel pour la période 2025 à 2028.

Merci de bien vouloir répondre au questionnaire proposé.

7) **Bulletin Municipal** :

Marie-Christine SALBER intervient pour préciser que le programme a été fait avec Jean Marc. Les choses essentielles qui se sont déroulées depuis 3,4 ans dans la commune vont être reprises, l'Etat Civil qui est important, des travaux qui ont eu lieu et les projets.

Jean Marc BURRUS complète en indiquant que la remise sera le 20/03/2025, la distribution se fera ensuite avant le 20 avril.

Questions des conseillers municipaux – Divers

Daniel BUCKEL demande s'il y a des avancées concernant les murs anti-bruit.

Jean Marc BURRUS répond que les demandes ont été envoyées. Les tracés de l'implantation souhaité ont été communiquée comme demandé et validés par J-Pierre Maire, Thierry Conraux et moi-même.

Après ce dernier point

FIN DE LA SEANCE A 21h47.

Le secrétaire de séance :

José GOMES

Monsieur le Maire :

Jean-Marc BURRUS